

PRIX SPÉCIAL DU JURY

Ce prix est attribué à une personne, un groupe, une entreprise privée, publique, ou parapublique, une institution ou coopérative financière, un organisme à but non lucratif ou un événement qui s’est particulièrement démarqué au cours de la dernière année.

L’année de référence est du 1er au 31 décembre 2024.

*Certaines informations du cahier de candidature pourront être utilisées afin de présenter le lauréat lors de la soirée du Gala de l’Entreprise.*

1. **IDENTFICATION**

Nom de la personne ou de l’organisation

Adresse

Téléphone Courriel

***Expliquez pourquoi la personne ou l’organisation mérite de recevoir le Prix spécial du Jury.***

***Critères évalués :***

* Contribution au développement économique, social, culturel, humanitaire, sportif, etc.;
* Importance et caractère exceptionnel des réalisations;
* Leadership, engagement, dynamisme ;
* Audace, ténacité, vision.

(Maximum 2 pages)